



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



**MINISTRE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES
TELECOMMUNICATIONS**

**REVUE
ANNUELLE
CONJOINTE
2019**

JUIN 2019

Sommaire

Sommaire	1
SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	4
INTRODUCTION	7
I. LES REALISATIONS EN 2018	8
1. Sous-secteur postal.....	8
1.1. Cadre juridique	8
1.2. Etudes de projets	9
1.3. Service public	9
2. Secteur de la Communication	10
2.1. Cadre juridique	11
2.2. Aide à la presse.....	11
2.3. Service public	11
2.4. La Télédiffusion	12
2.5. Maison de la presse	12
2.6. Autres réalisations	13
3. Infrastructures numériques	13
3.1. Evolution des indicateurs	13
3.2. Mise en place d'un environnement favorable pour le développement des Télécommunications/TIC.....	16
3.3. Développement de l'accès aux infrastructures numériques.	17
4. Usages, services, contenus et applications numériques	19
4.1. Actualisation du cadre juridique des TIC.....	19
4.2. Digitalisation de l'administration sénégalaise.....	19
4.4. Vulgarisation de la stratégie SN 2025	21
4.5. Mise en œuvre de la stratégie nationale de cyber sécurité, SNC2022	21
4.6. Diffusion du numérique dans les autres secteurs économiques	21
4.7. Généralisation des CMC	22
5. Pilotage, gestion et coordination administrative	22
5.1. Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD).....	22
5.2. Suivi et planification	22
5.3. Coordination et gestion administrative.....	23
5.4. Etudes de faisabilité.....	23
5.5. Cadre juridique et réglementation	24
5.6. Formation du Personnel.....	24

5.7. Financement et Partenariat	24
5.8. Prise en compte du Genre.....	25
II. CONTRAINTES.....	27
1. Secteur postal	27
2. Secteur de la communication	27
3. Infrastructures numériques	27
4. Usages, services, contenus et applications numériques	28
5. Pilotage, gestion et coordination administrative	28
III. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS	28
1. Perspectives.....	28
1.1. Sous-secteur postal.....	28
1.2. Economie numérique.....	29
1.3. Pilotage, gestion et coordination administrative	30
2. Recommandations	31
2.1. Sous-secteur postal.....	31
2.2. Economie numérique.....	31
2.3. Pilotage, Gestion et coordination administrative	32
IV. PROGRAMMATION DES ACTIVITES DE 2019	32
CONCLUSION.....	32

SIGLES ET ABBREVIATIONS

4G : 4^{ème} Génération

ADIE : Agence De l'Informatique de l'Etat

ADSL : Asymmetric Digital Subscriber Line ou Ligne d'abonné numérique asymétrique

AGPBE : Agence de Gestion du Patrimoine bâti de l'Etat

ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

ARTP : Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes

BAD : Banque Africaine de Développement

BCI : Budget Consolidé d'Investissement

BM : Banque Mondiale

BPO : Business Process Outsourcing

CASE : Cadre harmonisé de Suivi et d'Evaluation des Politiques publiques

CDP : Commission de protection des Données Personnelles

CEDEAO : Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest

CEP : Cellule d'Etudes et Planification

CERT : Computer Emergency Response Team

CMC : Centre Communautaire Multimédia

CNN : Conseil National du Numérique

UAT : Union Africaine des Télécommunications

CNRA : Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel

COPIL : Comité de Pilotage

CPM : Cellule de Passation de marchés

CPP : Comité de Projet et Programme

DCMP : Direction Centrale des Marchés Publics

DGPPE : Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques

DP : Direction de la Planification

DPPD : Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses

ENA : École Nationale d'Administration

EPIC : Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial

ESMT: Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications

FAI : Fournisseurs d'Accès Internet

GAR : Gestion Axée sur les Résultats

HARCA : Haute Autorité de Régulation de la Communication Audiovisuelle

HD : High Définition ou Haute Définition

IDHP : Institut des Droits de l'Homme et de la Paix

KOICA : Agence de Coopération Internationale Coréenne

LPSD : Lettre de Politique Sectorielle de Développement

MENT : Ministère de l'Economie Numérique et des Télécommunications

MESRI : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

MP : Maison de la Presse

ONN : Observatoire National du Numérique

OQSF : Observatoire de la Qualité des Services Financières

OTT : Over-the-top service ou offre hors du fournisseur d'accès à l'internet ou service par contournement

PAEN : Projet d'Appui à l'Education Numérique

PAP : Projet Annuel de Performance

PAS : Paysage Audiovisuel Sénégalais

PEL : Plan d'action national sur la Protection des Enfants en Ligne

PIG : Plan d'Institutionnalisation du Genre

PSD : Plan Stratégique de Développement

PSE : Plan Sénégal Émergent

PTA : Plan de Travail Annuel

PTN : Parc des Technologies Numériques

RAC : Revue Annuelle Conjointe

RTS : Radiodiffusion Télévision Sénégalaise

SD : Standard Définition

SENELEC : Société Nationale d'Electricité

SMSI/Mondial : Sommet Mondial sur la Société de l'Information

SN LA POSTE : Société Nationale La Poste

SN2025 : Sénégal Numérique 2025

SNC2022 : Stratégie Nationale de Cyber sécurité 2022

SONATEL : Société Nationale de Télécommunication du Sénégal

SYSGEC : Système de Gestion Electronique du Courrier

TDR : Termes de références

TDS-SA : Société de la Télédiffusion du Sénégal

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

TNT : Télévision numérique terrestre

UEMOA : Union économique et Monétaire Ouest Africaine

UIT : Union Internationale des Télécommunications

VSAT : Very Small Aperture Terminal ou terminal à très petite ouverture

INTRODUCTION

Le Sénégal met en œuvre le Plan Sénégal Émergent (PSE) qui constitue le cadre de référence de la politique économique et sociale, depuis 2014, pour atteindre une croissance forte et durable, éradiquer la pauvreté et parvenir à un développement humain durable, à l'horizon 2035.

L'axe stratégique intitulé « *la transformation structurelle de l'économie à travers la consolidation des moteurs de croissance* » s'appuie notamment sur le levier de la digitalisation de l'économie à travers le développement et la diffusion du numérique dans les secteurs prioritaires.

A ce titre, le Ministère a élaboré et validé, en 2016, sa stratégie de développement du numérique appelée « **Sénégal Numérique 2025** » qui a pour vision : « *En 2025, le numérique pour tous et pour tous les usages au Sénégal avec un secteur privé dynamique et innovant dans un écosystème performant* ».

Aujourd'hui, force est de constater que les sous-secteurs qui sont à la charge du département, connaissent des évolutions rapides et importantes.

Tout d'abord, l'environnement postal, notre ambition est d'engager la formulation d'une nouvelle stratégie de développement postal, afin de lever les contraintes auxquelles les acteurs font face, et d'améliorer la qualité des services postaux offerts aux populations.

Concernant le sous-secteur de la communication, le Ministère, en s'appuyant sur les leviers du numérique et le nouveau cadre juridique (Code de la Presse) matérialise la vision du Chef de l'État qui consiste à promouvoir un environnement favorable à l'émergence d'un espace médiatique diversifié.

S'agissant de l'économie numérique, l'élaboration et la mise en œuvre de la Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD) vont reposer essentiellement sur le document « Sénégal Numérique 2025 » pour un excellent aménagement numérique du territoire et une couverture TIC améliorée avec un haut et très haut débit partout, et pour l'utilisation accrue du numérique dans les secteurs économiques prioritaires, dans un cyberspace sécurisé.

Par ailleurs, les acquis du processus d'appropriation du PSE sont aujourd'hui marqués par la régularité de la tenue des Revues Annuelles Conjointes (RAC), conformément au décret n° 2015-679 du 26 mai 2015, instituant le Cadre harmonisé de Suivi et d'Évaluation des Politiques publiques (CASE), dont la finalité est de suivre et d'évaluer les résultats des politiques publiques suivant l'approche de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR).

Suivant cette dynamique, il a été instruit à tous les départements ministériels d'élaborer, sur la base de leur LPSD, un Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) et un Projet Annuel de Performance (PAP) conformément à la loi organique n°2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances transposant la directive n°6/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 qui institutionnalise le budget-programme.

Conformément au Plan de travail annuel 2018 du Ministère, la RAC 2019 va s'articuler autour des cinq (5) programmes suivants :

- ✓ Secteur postal ;
- ✓ Secteur de la communication ;
- ✓ Infrastructures numériques ;
- ✓ Usages, services, contenus et applications numériques ;
- ✓ Pilotage, gestion et coordination administrative.

La présente revue sectorielle va, tout d'abord, présenter et analyser les performances enregistrées en 2018, apprécier la mobilisation et l'exécution des ressources financières sur la période, ensuite décliner les contraintes rencontrées pour l'atteinte des résultats obtenus et enfin, dans sa dernière partie, le document va dégager les perspectives, les recommandations et la programmation des activités en 2019.

I. LES REALISATIONS EN 2018

1. Sous-secteur postal

Le secteur postal est caractérisé par la présence d'un opérateur historique public en charge du service postal universel, la Société Nationale La Poste (SN LA POSTE) et de quinze (15) opérateurs privés, titulaires de licence, en concurrence sur le segment de l'express.

Dans le contexte marqué par la mondialisation de l'économie, la libération des échanges avec l'entrée massive d'opérateurs privés, la SN La Poste, opérateur public poursuit son processus de diversification de ses activités dans le but de s'assurer une croissance et une rentabilité durable et soutenue.

1.1. Cadre juridique

Dans l'actualisation du cadre juridique, les textes suivants ont été finalisés.

Il s'agit :

- du projet de loi portant Code des postes qui doit remplacer la loi de 2006 ;
- du projet de décret fixant le taux de redevance versé par les opérateurs privés du secteur postal au titre du financement du Fonds du Service Postal Universel et les modalités de sa gestion ;
- de l'arrêté interministériel fixant le taux et les modalités de paiement de la redevance annuelle relative à la licence d'exploitation du courrier.

1.2. Etudes de projets

- S'agissant du Système d'adressage numérique, le ministère a inscrit dans le plan d'actions de la SN2025, sa mise en place. L'étude de faisabilité du projet d'adressage numérique postal a été finalisée et validée techniquement. L'évaluation ex-ante est en cours au niveau des services de planification du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération.
- Il était prévu en 2018 de faire l'étude de faisabilité du projet de mise en place d'une Banque postale. A cet effet, il était envisagé de recruter un consultant et de mettre en place un comité de suivi. Pour ce faire, une réunion s'est tenue entre le ministère et la Sn La Poste pour recueillir des recommandations. Les termes de référence de l'étude sont élaborés et déposés au niveau du Ministère en charge du Plan, en vue de son financement.

1.3. Service public

Dans sa mission régalienne de service public, la SN La Poste continue à participer à la politique de l'aménagement du territoire, de jouer efficacement son rôle d'instruments de lutte contre la pauvreté et de se doter de moyens de compétitivités nécessaires pour affronter la concurrence. C'est ainsi que tout au long de l'année 2018, la SN La Poste a maintenu son dynamisme dans la modernisation de son outil de production, grâce au développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) combiné avec ses atouts liés à son savoir-faire et à la taille de son réseau.

Elle a amélioré la diversification de son offre et surtout l'innovation, dans ses services pour répondre au mieux aux besoins des clients.

Dans le cadre de l'extension du réseau postal à l'intérieur du pays, la SN La POSTE a effectué l'ouverture de nouveaux kiosques et d'aménagements de guichets annexes avec un taux d'accroissement 5% de ses points de contacts. Les activités de reconstruction, d'aménagement et de réfection de bureaux se poursuivent avec un taux d'exécution de plus de 70%.

Pour la sécurisation de ses locaux, la SN la Poste a mis en place un système de surveillance installant des vidéosurveillances ou des systèmes d'alarmes.

De plus, la SN La Poste a procédé à l'amélioration de l'offre de produits à travers la relance de la messagerie par l'e-commerce et le renforcement de la vente des produits de transferts. Elle a mis 157 bureaux sous VSAT et a renforcé son parc téléphonique.

De manière générale, la SN la Poste a un réseau de distribution étendu avec **287** points de contacts et 76293 boîtes postales fonctionnelles.

Pour une bonne marche de la structure, la SN la Poste a élaboré des documents de gestion avec le suivi des objectifs et des projets de développement de la Poste (e-commerce) et a mis en place de nouvelles politiques de produits et maîtrise des charges en améliorant l'exploitation et le maintien de l'équilibre.

Pour se rapprocher davantage des usagers, la SN la Poste a évalué les besoins en logistique nécessaire au e-commerce et a diversifié les activités de transport de marchandises avec le lancement du produit « JOTNACI » et de convoiement d'objets lourds et l'exploitation de nouveaux métiers.

L'analyse statistique du marché montre l'existence de potentialités de développement des services financiers avec de nouveaux services postaux adossés sur les TIC suite à la signature de la convention entre la SN la Poste et ECOBANK pour l'intégration d'une solution de paiement sure et fiable.

En ce qui concerne la restructuration de la SN la Poste, l'Etat et cette dernière ont signé la convention de règlement de dettes croisées et la convention relative aux opérations de compense. Ces deux conventions ont permis l'ajustement des finances de la société.

2. Secteur de la Communication

Le secteur médiatique sénégalais est caractérisé par une liberté de presse et un pluralisme médiatique garantis par la Constitution et encadrés par la loi n°2017-27 du 13 juillet 2017 portant Code de la Presse. Le Sénégal compte, sur l'ensemble du territoire, environ quatre cent (400) organes d'information : (i) presse écrite ; (ii) presse en ligne et ; (iii) audiovisuelle (radios et télévisions privées et commerciales, radios et télévisions publiques et radios et télévisions communautaires). Le Ministère s'appuie sur les leviers que lui offrent le numérique et le nouveau cadre juridique (Code de la Presse) pour matérialiser la vision du Chef de l'État déclinée en axes et intitulée : « *le paysage médiatique sénégalais, un pas vers l'émergence* ». Cette vision stratégique consiste à impulser une nouvelle dynamique visant à créer un environnement favorable à l'émergence d'un espace médiatique diversifié soutenu par une industrie audiovisuelle, voire numérique, forte, compétitive et performante, apte à contribuer à la croissance économique et à la création d'emplois durables.

Indicateurs	2017	2018
Nombre de radios communautaires	187	187
Nombre de radios commerciales	140	140
Nombre de radios étrangères	13	19
Presse en ligne	55	55
Taux de couverture de la TNT	90%	91%
Nombre de TV	20	20
Nombre de journalistes étrangers accrédités	1	1
Nombre de quotidiens	25	25
Nombre d'hebdomadaires	10	10
Nombre de mensuels	21	21
Nombre de bimensuels	5	5
Nombre de bimestriel	3	3
Nombre de trimestriels	7	7

2.1. Cadre juridique

La finalisation des textes d'application du code de la presse avec l'ensemble des acteurs constitue une étape importante du processus d'assainissement du secteur, de développement des médias mais surtout de la régulation.

En effet, l'année 2018 est marquée par la transmission au Secrétariat général du Gouvernement, de la loi portant création de la Haute Autorité de Régulation de la Communication audiovisuelle – HARCA, du décret portant organisation et fonctionnement du Fonds d'Appui et de Développement de la Presse, de l'arrêté relatif aux modalités de communication des tirages et des résultats des ventes des organes de presse écrite, de l'arrêté relatif aux attributions et au fonctionnement de la Commission de validation des acquis de l'expérience et du décret sur les minima requis pour la formation des journalistes et techniciens des médias et les obligations et avantages des entreprises de presse.. En ce qui concerne le dépôt légal, seuls six (6) quotidiens sur 25 respectent les obligations de ce dépôt ; aussi 12 hebdomadaires, 21 mensuels, 3 bimensuels, 3 bimestriels et 7 trimestriels, sont dans les normes.

2.2. Aide à la presse

L'Etat octroie chaque année, une subvention de 700 millions de franc CFA aux entreprises de presse et pour 2018, 257 organes de presse (81 organes de presse traditionnelle, 121 radios communautaires et 55 sites d'informations) ont bénéficié du fonds d'aide alloué par l'Etat du Sénégal.

2.3. Service public

La RTS pour l'année 2018 a entrepris d'importants changements technologiques à travers le projet « passage du Standard Définition (SD) vers la High Définition (HD) » et la radiodiffusion filmée. Le changement consiste à renouveler tout le matériel de captation en HD, les cars audio et vidéo de production mobile et le remplacement du matériel de production TV (régies et studios) avec intégration de fonctionnalités nouvelles. Dans cette même lancée, elle a procédé à la centralisation des équipements de gestion avec la mise en place du NODAL Datacenter et à la mise en place de salles de supervision et de contrôle radio et vidéo (Master Room Contrôle). En plus, elle a intégré la radio filmée au niveau des radios RSI et RTS NATIONALE et a réhabilité le bâtiment devant abriter la télévision zonale RTS3 TAMBA, suivi du renouvellement et de l'équipement en matériel HD pour les télévisions zonales : Tamba et Ziguinchor. Elle a acquis un car DSNG 04 caméras avec antenne de transmission sur satellite en bande C et KU et renouvelé les antennes de réception et d'émission VSAT à Dakar tout en assurant la redondance et la sécurisation de la plateforme informatique de gestion des données audio et vidéo.

De manière générale des émissions en direct, des enregistrements et des veillées sont assurés par la RTS pour tous les grands événements inscrits au calendrier de la République du Sénégal. Dans un esprit de décentralisation, toutes les stations régionales ont couvert des événements de dimension nationale et internationale au cours de cette année.

2.4. La Télédiffusion

En attendant l'adoption des textes d'application du code de la presse et en rapport avec le régulateur (CNRA) et l'opérateur de diffusion TDS-SA, le Ministère a validé un certain nombre de projets sur la TNT en phase test.

Le processus de basculement se poursuit et le signal de la TNT est disponible sur 11 des 14 régions du Sénégal soit un taux de couverture démographique de 91% et géographique de 89%.

A la suite de sa création par la loi 2017 – 28 du 14 juillet 2017, 2018 a été pour la société de Télédiffusion du Sénégal (TDS-SA) l'année de consolidation des actes de création : nomination des dirigeants de la société, mise à disposition du budget et affectation de locaux et consolidation du cadre juridique.

Ainsi, le Directeur général et le Président du Conseil d'administration ont été respectivement nommés le 17 janvier et le 29 mai 2018. Quant aux membres du Conseil d'administration, ils ont été désignés au cours du mois d'août 2018, et le premier conseil a pu se tenir le 10 Septembre 2018.

Pour faciliter le démarrage des activités de la société TDS-SA, L'agence de gestion du patrimoine bâti de l'Etat (AGPBE) a affecté un local à usage de bureau durant le mois d'août, cependant, le local n'a pas pu être occupé et aménagé.

Par ailleurs, le 17 décembre 2018, la TDS-SA a reçu une subvention de l'ARTP, qui lui a permis de démarrer ses activités.

Concernant la consolidation de son cadre juridique, la TDS-SA s'est, conformément à la loi, dotée de statuts, qui ont été approuvés par le décret 2018-1366 du 19 juillet 2018. Le 15 septembre 2018, la société a introduit, pour signature, un projet d'arrêté portant création, organisation et fonctionnement du comité technique préparatoire du transfert et de la dévolution de l'infrastructure numérique publique sous concession et de matériels, d'équipements et d'infrastructures de la Radiodiffusion Télévision sénégalaise (RTS) à la Société de Télédiffusion du Sénégal (TDS-SA). Il a été signé en janvier 2019, et à ce jour, le comité a entamé ses travaux.

2.5. Maison de la presse

La Maison de la Presse est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) doté d'un patrimoine propre et d'une autonomie financière.

La Maison de la Presse a pour mission de créer un cadre fédérateur d'appui aux professionnels de la presse du Sénégal et de servir de centre de ressources répondant notamment aux besoins réels en termes d'autonomie, d'échanges et de renforcement des capacités.

Ainsi, la Maison de la Presse a réalisé la deuxième phase de Collecte et d'enregistrement des informations et coordonnées sur les différents secteurs, organes et acteurs de la presse nationale avec la réalisation d'un répertoire des médias du Sénégal et a organisé l'Activité 3 du programme « cheveux noirs-cheveux blancs » sur le thème « Le nouveau code de la Presse : entre ambitions louables et incertitudes. Quel(s) texte(s) d'application pour garantir un juste équilibre des intérêts légitimes ».

La Maison de la Presse a organisé une journée mondiale de la liberté de la presse au profit des acteurs pour promouvoir une presse libre. Elle a procédé au lancement d'un appel à candidature pour sept (7) bourses de Master à l'Institut des Droits de l'Homme et de la Paix (IDHP) pour la formation et le renforcement de capacités des acteurs de la presse. Elle a aussi accueilli une mission de l'Institut pratique du journalisme de l'Université Paris-Dauphine et organisé le tournoi « **Presse Foot** » pour raffermir les liens et renforcer la cohésion entre les acteurs de la Presse Sénégalaise. En outre, elle a participé à la Couverture médiatique du Maouloud 2018.

2.6. Autres réalisations

Pour l'année 2018, le secteur de la Communication a enregistré 57 demandes de fréquence dont 43 recevables. Il faut aussi noter que dans certaines régions les ressources en fréquence sont indisponibles.

Concernant la couverture médiatique de la présidentielle du 24 février 2019, l'Etat a octroyé aux médias publics une subvention de **350 millions** et le Ministère a délivré 600 cartes de presse aux acteurs concernés dans le but de faciliter le travail aux journalistes.

En outre, le Ministère a publié son mensuel arabe « Al Massirah » sur les réalisations du Chef de l'Etat notamment sur la modernisation des cités religieuses.

3. Infrastructures numériques

L'analyse des progrès accomplis en matière de développement des infrastructures est faite en partant des résultats réalisés à travers les indicateurs de performance, le cadre juridique et la place du Parc des Technologies Numériques (PTN).

3.1. Evolution des indicateurs

CodeInd	Indicateurs	Responsable	Source	Historique/ Réalizations			Ecart entre 2018 et 2017	Cible 2018	Ecart entre réali satio n et cible en 2018	Cibl e 201 9
				2016	2017	2018				
11401	Contribution de l'industrie des TIC au PIB	ANSD/DGPE	ANSD BM	8,70 %	5,10 %	5,0 %	-0,1%	7%	-2%	6,42 %
11402	Indice de développement des TIC	ARTP, MCTPEN	UIT	2,54 %	2,66 %	ND	ND	2,8%	ND	2,9 %
ODD1781	Proportion de la population utilisant l'Internet (ADSL, DOODLE, MOBILE,...)	ARTP, MCTPEN, ANSD	ARTP	58,79 %	62,97 %	68,49 %	5,52%	70%	-1,51 %	75%
ODD9c1	Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile	ARTP, MCTPEN, ANSD	ARTP	92%	92 %	94.47 %	02,47 %	93%	1,47 %	95%
ODD5b1	Taux de pénétration de la téléphonie mobile (Proportion de la population possédant un téléphone portable)	ARTP, MCTPEN, ANSD	ARTP	110,74 %	103.29 %	107,52 %	04,23 %	105 %	2,52 %	108 %
ODD1762	Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion	ARTP, MCTPEN, ANSD	ARTP	0,66 %	0,75 %	0,83 %	0,08%	0,80 %	0,03 %	0,90 %

CodeInd	Indicateurs	Responsable	Source	Historique/ Réalizations			Ecart entre 2018 et 2017	Cible 2018	Ecart entre réali- sation et cible en 2018	Cible 2019
				2016	2017	2018				
11403	Taux de pénétration de l'Internet mobile	ARTP, MCTPEN	ARTP	58,00 %	62,97 %	68,49	5,52%	70%	-1,51	75%
IHS11401	Vitesse moyenne d'accès à l'Internet (fixe/mobile) (en Mbps)	ARTP, MCTPEN	www.akamai.com	ND	1,17%	1,40%	0,23%	1,80	-0,40	1,80%
IHS11402	Cumul du linéaire de fibre optique posée (Km)	ARTP, MCTPEN	ARTP SONA TEL, ADIE	6 000	10 972	11 747	775	11000	+747	12 500
IHS11403	Capacité bande passante Internet (Gbps)	ARTP, MCTPEN	ARTP SONA TEL	40	77,5	150	72,5	80	+70	200
	Nombre d'abonnés pour le téléphone fixe	ARTP MCTPEN	ARTP	285933	290639	299774	9135	295000	+4774	305000
	Nombre d'utilisateur de la bande passante	ARTP MCTPEN	ARTP	8701175	9606817	10449579	842762	10100000	+349579	11000000
	Nombre d'abonnés pour la téléphonie mobile	ARTP MCTPEN	ARTP	15186485	15758396	16403402	645006	16250000	+153402	16500000

Le **nombre d'abonnés pour le téléphone fixe a légèrement évolué** passant de 290 636 abonnés au 31 décembre 2017 à 299 774 en septembre 2018 avec 234 433 lignes résidentielles, 65 257 lignes professionnelles et 84 publiphones. Le taux de pénétration du fixe est de 1,965%.

Les trois opérateurs mobiles totalisent **16 403 402 abonnés en 2018 contre 15 758 396 en 2017**, soit un taux de pénétration 107.52% comparé à l'année passée, où il était à 103.29 %. Cette légère augmentation peut s'expliquer par un réabonnement fréquent lié aux campagnes de promotion des opérateurs, à la mise en œuvre de la 4G de la SONATEL et au développement des usages sur Internet.

Sur le plan des infrastructures de télécommunications, le Sénégal dispose, d'un réseau de **11 747 km** de fibre optique sur l'ensemble du territoire national, réparti entre l'Etat à travers l'ADIE, la Police et la SENELEC et couvrant les 14 régions (4 500km) et les opérateurs de télécommunications avec la SONATEL (4 567 Km), TIGO (1 500 Km) et EXPRESSO (1 000 Km).

Cependant, il existe toujours sur le territoire national une certaine disparité ou une absence constatée de couverture, notamment dans les zones frontalières.

Concernant l'accès à Internet et aux capacités des câbles transatlantiques, la **bande passante** est passée **au 31 de décembre 2017 de 77,5 Gbps à 201,7 Gbps au 31 décembre 2018** fournie par 3 câbles sous-marins en fibre optique (ATLANTIS 2, SAT-3/WASC/SAFE, ACE). Elle est partagée par 9 606 817 abonnés dont 9 340 927 pour l'Internet mobile (2G et 3G) soit 97,20 %, 111 795 abonnés ADSL et 135 690 détenteurs de « dongle » ou clé Internet

Aussi, l'ADIE a déployé la fibre optique dans dix-sept (17) villes du Sénégal réparties dans dix (10) régions et dix-neuf (19) départements. Les régions concernées sont : Dakar, Thiès, Diourbel, Louga, Kaffrine, Fatick, Ziguinchor, Kolda, Saint-Louis et Kaolack. Les travaux de génie civil sont finalisés et 386 kms de fibre optique ont été acceptés.

Ce travail a permis de connecter 362 bâtiments à l'Intranet réparties dans 32 structures administratives. Les installations des switch FTTB sont finalisées et les intégrations au réseau de l'Intranet administratif sont achevées à 95%.

3.2. Mise en place d'un environnement favorable pour le développement des Télécommunications/TIC

Les textes du code des communications électroniques (remplaçant le code des Télécommunications de 2011) ont été votés le 28 novembre 2018 à l'Assemblée Nationale et promulgués le 12 décembre 2018 par le Président de la République. A ce jour, trois (3) des dix (10) décrets d'application ont été adoptés. Le reste se trouve dans le circuit d'adoption.

Ces textes vont permettre d'appréhender les nouveaux enjeux liés à l'évolution du marché des communications électroniques et aux nouveaux usages, conformément à la volonté des pouvoirs publics de faire de l'économie numérique un moteur de croissance pour le Sénégal.

Le décret de mise en place du Conseil National du Numérique a été signé ainsi que l'arrêté primatorial portant nomination des 20 membres dont 4 femmes et publié sur le site web de notre département.

Le mandat du Sénégal au Conseil de l'UIT a été renouvelé pour la période 2019-2022 au titre de la région Afrique (Région D de l'UIT) lors de la Conférence de Plénipotentiaires (PP-18) du 29 octobre au 16 novembre 2018 à Dubaï (Emirats Arabes Unis).

La licence de SENTEL a été octroyée à SAGA AFRICA LIMITED ;

Le Sénégal a participé aux rencontres des organisations internationales des Télécommunications et des TIC (Union Internationale des Télécommunications, Union Africaine des Télécommunications, Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications, CEDEAO, UEMOA, Smart Africa), notamment aux réunions préparatoires de la Conférence Mondiale des Radiocommunications (RPM), au Conseil de l'UIT, au Sommet Transform Africa, au Conseil de pilotage de Smart Africa).

3.3. Développement de l'accès aux infrastructures numériques.

Le projet de Parc des Technologies Numériques (PTN) permettra d'aménager un espace numérique comprenant des bâtiments avec des installations numériques innovantes et de haute qualité. Les travaux d'aménagement et déballage ont débuté au mois de février 2019. Les études architecturales, géotechniques et environnementales et sociales ont été réalisées et validées. Le marché de construction du bâtiment du Datacenter est attribué et les travaux de construction ont démarré ; le marché de construction et d'équipement des trois tours TIC a été relancé.

L'ADIE a un projet de construction d'un Datacenter au pôle urbain de Diamniadio sur une superficie d'un hectare (1 ha). Le chantier a été ouvert le 24 juillet 2017. Les travaux de gros œuvre sont presque finalisés. Les travaux de second œuvre vont débiter. La réception du projet est prévue pour fin Décembre 2019.

La fibre optique a été déployée dans dix-sept (17) villes du Sénégal réparties dans dix (10) régions et dix-neuf (19) départements. Les régions concernées sont : Dakar, Thiès, Diourbel, Louga, Kaffrine, Fatick, Ziguinchor, Kolda, Saint-Louis et Kaolack. Les travaux de génie civil sont finalisés et 386 kms de fibre optique ont été acceptés. Dans le cadre de l'érection des sphères ministérielles d'Envol et de Spherex, l'ADIE a été sollicitée pour assurer le raccordement des deux sites regroupant 16 ministères et leurs démembrements à l'Intranet administratif. Ce raccordement est aujourd'hui effectif.

Le site de Dakar Arena qui est l'enceinte sportive de dernière génération érigée sur le site de Diamniadio a également été connectée sur l'Intranet administratif.

Ce travail a permis de connecter 362 bâtiments à l’Intranet réparties dans 32 structures administratives. Les installations des switch FTTB sont finalisées et les intégrations au réseau de l’Intranet administratif sont achevées à 95%.

Pour intégrer les structures qui seront installées très prochainement à Diamniadio notamment des Ministères, l’ADIE a également prévu de déployer 35 kms de fibre à Diamniadio.

Du fait de l’insuffisance en kms de fibre optique, les régions de Sédhiou, Matam, Tambacounda et Kédougou n’ont pas pu bénéficier du déploiement du FTTB même si elles sont déjà maillées par le réseau Backbone. Ce déploiement est prévu dans le projet Smart Sénégal.

Intitulés des indicateurs	Réalisations			Cibles	Ecart R/C2018
	2016	2017	2018	2018	
Nombre de structures connectées à l’intranet administratif	300	362	417	250	167
Evolution de l’interconnexion des structures administratives	785	1147	1564	1397	167
Nombre de procédures dématérialisées et déployées	08	47	100	50	50

Concernant l’autorisation d’exploitation de la 4G, TIGO SN et l’ARTP ont conclu le 4 décembre 2018, la convention de concession et le cahier des charges.

Les trois (3) Fournisseurs d’accès Internet (FAI) ont démarré effectivement leurs activités. Il s’agit de : ARC TELECOM, WAWA SAS et AFRICA ACCESS SARL.

3.4. Développement de service universel

Le Consortium du Service Universel attributaire de la Licence de Télécommunication de Service Universel, concrétise la politique de l’Etat du Sénégal dans l’attribution aux zones reculées de moyens modernes de communications, notamment dans la zone de Matam. Il couvre tout le périmètre du Service Universel au-delà des obligations légales du cahier des charges imposées par l’Autorité de Régulation.

L’Opérateur de Service Universel, a déjà sur fonds propres, investi plus d’un milliard pour rendre concrète et quantifiable, une politique imposée par les résolutions de l’IUT et les objectifs du millénaire pour le Développement.

Le service universel consacré dans les textes juridiques du secteur des télécommunications, figure parmi les objectifs phares de notre politique nationale de développement du numérique, notamment dans le plan Sénégal numérique 2025 et le Programme Sénégal Emergent.

Actuellement le CSU couvre deux cents vingt (220) villages déployés dans la région de Matam soit un taux de 134.97%.

4. Usages, services, contenus et applications numériques

4.1. Actualisation du cadre juridique des TIC

Dans le cadre du projet d'actualisation et d'harmonisation du cadre juridique des TIC, le Ministère de la Communication des Télécommunications des Postes et de l'Economie Numérique (MCTPEN) a organisé, en janvier 2019, un atelier pour le lancement dudit projet.

L'objectif de cet atelier était de créer un cadre d'échange sur l'actualisation du cadre juridique du sous-secteur des TIC en vue d'harmoniser et de fédérer l'ensemble des travaux initiés par les acteurs, mais aussi d'élaborer les avant-projets de textes législatifs et réglementaires y afférents. A ce titre il s'agissait de revisiter l'arsenal juridique actuel des TIC et d'apporter des améliorations par rapport aux lois concernées votées en 2008 (lois sur la société de l'information, sur la cryptologie, sur la protection des données personnelles, sur les transactions électroniques et loi sur la cybercriminalité).

Au sortir de la réunion, il a été décidé qu'un Comité de Pilotage présidé par le Premier Ministre, un Comité technique présidé par le Ministre en charge des TIC, ainsi que des sous-comités thématiques seront mis en place. Le Secrétariat général du Comité de Pilotage sera aussi assuré par le Ministre en charge des TIC ou son représentant.

4.2. Digitalisation de l'administration sénégalaise

D'importantes réalisations ont été effectuées par l'ADIE :

- Dématérialisation de 48 secteurs (Urbanisme, Tourisme, Justice, Enseignement, Travail et sécurité sociale, fonction publique, intérieur, sport, état-civil consulaire, environnement),
- Amélioration de fonctionnalités dans la plateforme (administration, signature électronique, télépaiement)
- Mise en œuvre du télépaiement notamment pour le concours de l'ENA ;
- Mise en place d'un Système d'Information Géographique pour le Programme d'Urgence de Développement Communautaire ;
- Accompagnement de la DER sur l'état d'exécution des projets ;
- Fourniture de licences Microsoft aux agents de l'Administration

- Amélioration de la solution de messagerie gouvernementale : Déploiement de solutions Microsoft (Outlook, Skype) dans 28 Ministères et de solutions de collaboration à l'ADIE
- Mise à jour de la plateforme du Fichier unifié (module statistique pour faciliter la prise de décisions, signature électronique et d'authentification, actes de gestion, suivi du dossier personnel et la dématérialisation des bulletins de paie)
- Mise en place d'une plateforme de numérisation au niveau du fichier central de la Fonction publique. Elles ont permis de numériser et indexer tous les chronos de 1979 à 2017 (tous les actes se trouvant à la Direction Générale de la Fonction Publique), soit 126 328 actes.
- Déploiement d'une équipe (support) pour la formation et sensibilisation des acteurs sur l'utilisation du fichier unifié
- Elaboration d'un rapport sur le cadrage de l'audit des agences, entités parapubliques et universités.
- Réalisation d'une étude sur la mise en place d'un système intégré de gestion des imputations budgétaire
- Hébergement de sites web : 18 sites web ont été développés et mis en ligne sur Internet et 12 sites web sont encore en cours de développement

4.3. Intégration du numérique dans l'enseignement

Dans le cadre de l'utilisation du numérique dans l'éducation, la formation et l'alphabétisation, le ministère a procédé à la remise de matériels et d'équipements informatiques acquis en 2017 aux 10 des 12 sites bénéficiaires du projet d'appui à l'éducation numérique (PAEN) suivie de l'installation et le câblage réseau pour les 8 sites (CEM Badara Mbaye Kaba de Dakar, Lycée Saly de Mbour, CEM Ndonel de Bambey, Lycée de Bouna, CFP et école primaire de Amadou Michel Diop de Kolda et CEDAF de Fatick). Les deux autres sites (Ecole maternelle Croix Rouge Roosevelt de Dakar et l'Ecole élémentaire de SOS Village de Kaolack) sont équipés de tablettes. Une session de formation a été organisée au profit des 85 bénéficiaires issus des 8 sites : 40 pour Dakar, 20 pour Fatick et 25 pour Kolda.

En ce qui concernant l'enseignement supérieur, une rencontre d'échanges autour des stratégies et des politiques numériques développées s'est tenue le 26 Juillet 2016 au département, relative aux projets d'éducation dans la stratégie SN 2025 entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et le Ministère de la Communication, des Télécommunications, des Postes et de l'Economie numérique. Un groupe de travail devait être mis en place pour continuer les échanges et suivre les projets du MESRI à caractère numérique, inscrits dans la SN2025.

4.4. Vulgarisation de la stratégie SN 2025

Dans le cadre de la vulgarisation de la stratégie SN 2025, avec l'appui de la SONATEL, mille (1000) exemplaires du document de la Sn 2025 ont imprimés dont les 600 exemplaires sont distribués aux acteurs. La traduction du document en version anglaise a été réalisée suivi de l'élaboration d'un plan de communication;

4.5. Mise en œuvre de la stratégie nationale de cyber sécurité, SNC2022

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de cyber sécurité SNC2022, le Plan d'action national sur la Protection des Enfants en Ligne (PEL) a été déroulé. Des ateliers de sensibilisation des élèves pour un usage sûr et responsable de l'Internet et des outils du numérique et de formation des acteurs de la chaîne pénale sur la PEL ont été organisés pour une meilleure utilisation de l'internet. Le Comité de pilotage du plan d'action national sur la PEL a été mis en place par arrêté ministériel.

Dans le cadre de la formation sur la cybersécurité, l'École nationale de cybersécurité à vocation régionale, logée au sein de l'École Nationale d'Administration (ENA) a été créée.

Pour une meilleure prise en charge des attaques et incidents informatiques, un CERT (Computer Emergency Response Team) gouvernemental, a été mis en place au niveau de l'ADIE.

Pour la meilleure sensibilisation sur la confiance numérique, la commission de protection des données personnelles (CDP) a reçu 175 dossiers dont 118 déclarations et 57 demandes d'autorisation. Au cours des 09 sessions plénières, 97 récépissés de déclarations et 46 autorisations ont été émis. Les demandes portaient sur les plaintes et les signalements. Des missions de contrôle et des sessions de formation ont été organisées auprès des usagers et des visites de courtoisies sont organisées pour sensibiliser les autorités administratives.

4.6. Diffusion du numérique dans les autres secteurs économiques

Le Ministre en charge du numérique et le Ministère chargé de la Santé ont signé la convention sur la santé digitale, après plusieurs rencontres, une mise en place d'un groupe de travail, suivi d'un plan d'actions. Ce dernier a connu un début d'exécution avec l'organisation d'un premier atelier sur le démarrage des travaux du groupe de travail thématique « Dossier santé de l'utilisateur » et l'audit sur les dossiers médicaux et la pratique de la télémédecine.

Le département a participé à l'élaboration de la Stratégie nationale sur le e-commerce du Ministre du commerce.

4.7. Généralisation des CMC

Dans le cadre de ce projet, 08 CMC ont été implantés et 09 CMC ont été réhabilités, portant le nombre à 49 CMC installés dans tout le pays. Des sessions de formations ont été organisées au profit des gestionnaires de ces centres. Concernant l'évaluation des CMC, l'étude est en cours de réalisation.

4.8. Smart Sénégal

Ce projet, initié par l'ADIE, dans le cadre d'un partenariat avec la coopération chinoise, est constitué de plusieurs sous-projets : Smart commune, Safe city, e-Health, e-éducation, Maison du citoyen, e-tourisme et un volet géomatique. Le cadrage avec les ministères a commencé en 2018.

5. Pilotage, gestion et coordination administrative

Ce programme transversal au niveau du département permet d'assurer le pilotage, la coordination et la gestion administrative des activités du ministère, la planification des études et le suivi des projets.

En 2018, les actions suivantes ont été déroulées :

5.1. Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD)

Poursuivant les instructions du Premier Ministre, le Ministère a continué les travaux d'élaboration de la LPSD en organisant un (1) atelier résidentiel à Saly au cours du mois de décembre 2018 pour son actualisation, suivi de deux (2) rencontres de validation technique (Comité technique et Comité de Pilotage).

L'atelier de validation nationale a eu lieu le 31 janvier 2019 en présence du Ministre et des acteurs de l'écosystème suivi des signatures du Ministre en charge des Finances et le Ministre en charge de l'Economie Numérique en mars 2019.

5.2. Suivi et planification

Pour faciliter la collaboration avec les directions pour le suivi des activités du département, la Cellule d'Etudes et Planification a demandé à chaque direction de désigner un point focal. Dans la continuité de sa mission, différentes réalisations ont été faites. Elles concernent l'audit du courrier administratif, l'organisation de la réunion de la signature de la convention MSAS-MCTPEN portant sur le développement de la santé digitale, la mise en place de la plateforme de l'ONN (www.onn.gouv.sn) suivie de la demande de partenariat adressée à l'ANSD. Des rencontres entre nos deux structures ont permis de finaliser l'élaboration des termes de référence des enquêtes pour mettre à jour les

informations de la plateforme. Des demandes de financement sont initiées auprès des bailleurs et partenaires au développement.

Pour le respect des engagements internationaux, un comité national de suivi des engagements du Sommet mondial sur la Société de l'Information « SMSI/Mondial » a été mis en place par l'arrêté n° 2018-18360 du 08 Août 2018.

5.3. Coordination et gestion administrative

La cellule de passation de marchés a élaboré et exécuté le plan de passation de marchés ainsi que la réalisation du tableau de bord de la mise en œuvre du plan.

5.4. Etudes de faisabilité

Des études de faisabilité de projets sont finalisées (Projet Handicap et TIC et Projet d'entrepreneuriat numérique féminin) et l'étude du Projet d'adresse numérique est en cours de validation à la Direction Générale de la Planification et Politiques Economiques (DGPPE) à travers la Direction de la Planification (DP).

Pour les 2 projets « Handicap et TIC » et « Entrepreneuriat numérique féminin », l'évaluation ex-ante est disponible et montre que les projets sont économiquement et socialement rentables, il reste à trouver des partenaires pour le financement de leur mise en œuvre.

Quant au projet « adressage numérique postal », l'évaluation ex-ante est en cours de validation suite à l'évaluation technique qui avait demandé de réduire le champ du projet aux activités postales.

Pour les projets PADNUT et DIGIPOLES, le MEFP n'a pas pu trouver les consultants aptes techniquement à faire l'étude. Il est recommandé que notre département fasse l'étude dans le cadre du projet « SN2025 » inscrit dans le BCI.

La BAD, à travers le Parc des Technologies numériques (PTN), a appuyé le ministère pour la réalisation des études de faisabilité des projets suivants notamment : projet d'actualisation du service universel des Télécommunications, projet d'étude sur le partage des infrastructures des télécommunications et TIC, le Fonds de développement du numérique (FDN) et le plan haut et très haut débit.

Dans le cadre de la mise en place d'une banque de projets, la Cellule d'Etudes et Planification a confectionné plus de vingt (20) fiches projets parmi lesquels on peut citer : projet entrepreneuriat numérique féminin, projet E-startup Sénégal, projet du Cloud national, projet de partage d'infrastructures et projet d'opérationnalisation de l'Observatoire national du numérique, etc...

5.5. Cadre juridique et réglementation

La Cellule juridique a fait le suivi des codes juridiques (nouveau code de la presse), élaboré et fait signer l'arrêté portant création du Comité de Pilotage de la SN2025. Elle a aussi contribué à l'élaboration et la transmission de l'arrêté portant création du comité de Pilotage de l'ONN (à l'image de l'observatoire de la qualité des services financiers) et de l'arrêté portant sur les transactions électroniques.

5.6. Formation du Personnel

Pour l'année 2018, des sessions de formations et de renforcements de capacités ont été organisées au profit des agents du Ministère, entre autres, des formations sur : Ms Project en Août 2018, qui est un outil de planification, «E-Government Policy Management Course » en Corée du Sud (SEOUL) en novembre 2018, la saisie budgétaire « Budget-programme ou Dotation », la gestion électronique du courrier (SYSGEC) au mois de juillet 2018, sur le genre organisé en septembre et décembre portant sur les concepts genre, l'intégration du genre dans les projets et programmes du ministère et la budgétisation sensible au genre (42 agents formés).

Des ateliers de renforcement de capacités destinés à l'administration publique des états membres de l'UEMOA en matière d'élaboration et mise en œuvre du « budget-programme » ont eu lieu en novembre 2018.

De même des sessions de formation sur la communication et l'information des pays africains francophones ont été effectuées en Chine au mois d'octobre 2018, et en Corée du Sud sur « les politiques de gestion et de mise en œuvre de projets et programmes TIC » par la KOICA au mois d'octobre 2018.

Ce dernier programme de renforcement des capacités en matière de politiques, de gestion et de mise en œuvre de projets et programmes TIC, étalé sur 3 ans (2018-2020) a permis d'envoyer 15 fonctionnaires en Corée du Sud pour suivre une formation de haut niveau dans le domaine du **e-gouvernement, de la cybersécurité et des Smart-Cities** avec la prise en charge intégrale de la formation par la KOICA (Agence de coopération internationale coréenne). Trois grands projets sur ces 3 thèmes sont attendus de ce programme.

5.7. Financement et Partenariat

Dans le cadre de la recherche de financement et de partenariat, le ministère a participé au groupe consultatif de Paris 2018 en animant un thème sur le numérique.

Aussi le département a initié un partenariat avec l'Estonie dans le cadre du projet « Diamniadio, smart city » pour faire de Diamniadio, une ville intelligente numérique. Le département a par ailleurs, rencontré la mission de la BAD au Sénégal, pour le programme

« PADENS » de développement de l'économie numérique au Sénégal et la mission de l'Agence Française de Développement (AFD) sur les projets numériques du département.

Le Ministère a signé une convention avec ISOC (Internet Society) et l'ARTP sur la Sécurité de l'Internet des Objets (IoT) afin de travailler ensemble sur un processus national d'élaboration d'un cadre de sécurité de l'Internet des objets et la promotion des bonnes pratiques dans les processus de « Gouvernance de l'Internet », entre autres.

Entre 2011 et 2018, l'incubateur CTIC, sous tutelle technique du département, a accompagné 104 startups. Leur chiffre d'affaires cumulé est de 4,2 milliards de CFA, avec plus de 300 emplois créés.

Le comité de gestion de CTIC est composé de trois membres, que sont : le Ministère en charge de l'Economie numérique, l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE) et l'Organisation des Professionnels des TIC (OPTIC).

5.8. Prise en compte du Genre

Dans le cadre de l'intégration du genre dans les activités du ministère, la Cellule Genre, qui est chargée de piloter les activités relatives au genre, a mené plusieurs activités au niveau national. Il s'agit entre autres de la réalisation du tableau de bord sur la fracture numérique du genre qui a pour but de collecter les données et de noter les progrès du Sénégal dans la réduction de la fracture numérique entre les sexes et de l'audit genre du ministère qui a pour objectif de faire le diagnostic sur la prise en compte du genre.

En effet, l'année 2018 fût une année d'évaluation du projet « Genre et TIC », et de formulation de nouveaux outils facilitant la prise en compte du genre dans notre département. Il s'agit du Plan d'institutionnalisation du genre et du tableau de bord sur la fracture numérique de genre.

L'engagement des autorités à soutenir l'institutionnalisation du genre dans les mécanismes institutionnels et programmatiques du MCTPEN, conformément aux directives reçues à cet effet au niveau du Gouvernement, a été mesuré par : (i) la continuité du projet Genre et TIC financé annuellement à hauteur de 60 000 000 francs CFA (ii) le renforcement de la Cellule Genre par un agent administratif et (iii) le financement de l'audit genre du département sur fonds propre du projet en vue de mettre en exergue la situation du genre dans le département, d'identifier les défis à relever et les mesures à prendre pour que l'intégration du genre soit effective dans les cadres organisationnel et programmatique du MCTPEN.

Il est aussi à noter l'appui institutionnel de 10 millions pour le fonctionnement de la Cellule Genre, affecté par la Direction de la Programmation Budgétaire.

La Cellule Genre a mené ainsi plusieurs activités au niveau national, parmi lesquelles:

1. la réalisation du tableau de bord sur la fracture numérique de genre

Il visait à collecter les données et noter les progrès du Sénégal dans la réduction de la fracture numérique entre les sexes.

2. l'audit genre du ministère

L'objectif était de faire le diagnostic de la prise en compte du genre dans notre département et de produire un plan d'institutionnalisation du genre. Le but du plan d'institutionnalisation du genre est d'assurer les conditions de réalisation de l'équité et de l'égalité de genre au sein du secteur. Avec l'appui du Cabinet Gender Expertise Group Le plan a été élaboré et adopté officiellement le 23 novembre 2018.

3. des ateliers de formation genre

Ils ont été organisés en septembre et décembre 2018 pour les membres de la Cellule Genre et ses partenaires (28 participants) en vue de renforcer les compétences en genre du ministère.

Les modules enseignés portaient sur les concepts genre, intégration du genre dans les projets et programmes du ministère, budgétisation sensible au genre.

4. de la mise en œuvre d'un programme de développement d'une culture numérique chez les femmes et les jeunes filles

En avril 2018, dans le cadre des journées des filles dans les TIC (JIFTIC), plus de 1000 filles dans dix régions du Sénégal (sauf Fatick, Louga, Kaffrine et Sédhiou) ont été sensibilisées sur les opportunités offertes par les TIC.

Des journées portes ouvertes ont été organisées à la Fondation Sonatel, à l'ADIE, à la DTAI et à NEUROTECH ainsi que des activités de formation en alphabétisation numérique et des sessions de leadership et développement personnel.

Un concours de projets TIC a été organisé dans 4 universités du Sénégal. Les 30 lauréates du concours JjiggenCiTIC ont bénéficié d'une formation dans les thèmes suivants : business model canevas, pitch et création de valeur.

Quatre (4) ordinateurs ont été offerts aux lauréates du concours JjiggenCiTIC et quatre (4) à l'Association des femmes de Kaolack.

Une maison de la femme entrepreneure digitale pilotée par l'Association des femmes sénégalaises dans le secteur des TIC a été mise en place avec le soutien de notre département.

Aussi, un atelier en développement organisationnel de la communauté Jiggencitic a été organisé.

II. CONTRAINTES

1. Secteur postal

Les contraintes rencontrées sont : le manque de personnel au sein de la Direction des Postes, l'absence de banques de données de l'activité du sous-secteur postal, et la faiblesse du niveau d'investissement pour le sous-secteur.

2. Secteur de la communication

Les différentes contraintes rencontrées au cours de l'année 2018 sont : la non promulgation des textes juridiques, la non mise en place d'une équipe d'élaboration de la loi sur la publicité, l'insuffisance de moyens financiers, la non élaboration d'un plan stratégique du secteur, le retard dans l'exécution du projet « passage SD vers la HD » suite à la désinstallation et au démantèlement complet des studios et régies TV de triangle Sud, de RTS2 Boulevard de la république et de la radio triangle SUD, un seul emplacement de substitution servant de studio de production et de diffusion de nos programmes télévisés, la non appropriation de la Maison de la presse par certains acteurs de la presse, l'absence d'un conseil d'administration pour la Maison de la Presse et la faible implication de la tutelle dans les réalisations des projets et programmes initiés par la Maison de la Presse.

3. Infrastructures numériques

Au cours de l'année 2018, les différentes contraintes rencontrées pour le développement des infrastructures sont : la non disponibilité d'une siège pour le ministère au conseil d'administration de la SONATEL sous sa tutelle du département, le déficit de moyens logistiques, l'aménagement numérique du territoire non effectif avec une absence d'implication des collectivités territoriales, l'insuffisance du partage d'infrastructures et l'inégale répartition géographique des infrastructures, la multiplicité des centres de décision, la manque de coordination dans les investissements, l'absence d'une politique de concertation entre les différentes institutions et des clauses de préférence aux acteurs nationaux .

Dans le cadre de la mise en œuvre du PTN, les contraintes rencontrées sont : une lourdeur administrative dans le processus de recrutement des entreprises qui doivent construire le parc (validation DAO trop long) et la difficulté dans la mobilisation des fonds de la contrepartie de l'Etat.

Selon le Consortium Service Universel, la plupart des villages du Nord ne dispose d'aucune source d'énergie permettant aux populations de recharger leurs matériels terminaux (ordinateurs et appareils téléphoniques).

4. Usages, services, contenus et applications numériques

Les contraintes rencontrées sont: la faiblesse du budget ainsi que les autres contraintes logistiques et techniques rencontrées par les autres programmes.

5. Pilotage, gestion et coordination administrative

Les contraintes rencontrées au cours de l'année 2018 sont : l'indisponibilité des ressources financières pour les enquêtes de l'ONN, le manque de personnels (statisticiens, personnel d'appui) et de moyens logistiques, l'insuffisance de la formation en planification des acteurs du département, le retard dans la disponibilité des rapports d'évaluation des études de faisabilité de notre département, la non disposition des ressources allouées aux projets dans le cadre du BCI et l'insuffisance de ressources financières, humaines et logistiques mise à la disposition des cellules, Une faible sensibilité genre du système de planification et de mise en œuvre des programmes du Ministère, Une faible sensibilité genre de la gestion des ressources humaines.

III. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Les perspectives et les recommandations de 2019 sont élaborées conformément aux programmes de la lettre de politique sectorielle de développement du département.

1. Perspectives

1.1. Sous-secteur postal

Les perspectives du sous-secteur postal pour l'année 2019 sont:

- Le démarrage de la mise en œuvre du projet d'adressage numérique ;
- L'élaboration du Plan stratégique de Développement (PSD) du sous-secteur ;
- La création d'un cadre de concertation des acteurs ;
- La finalisation de la restructuration de la SN La Poste avec la recapitalisation de la société, la revalorisation de la rémunération du service public postal, la signature d'un contrat de performance entre l'Etat et la SN La Poste et la transformation de « Postefinances » en banque postale.

1.2. Economie numérique

Les perspectives dans l'économie numérique sont :

1. Renforcement du cadre institutionnel et incitatif ;
2. Actualisation du cadre juridique du secteur du numérique (révision des lois et décrets sur la société de l'information, les transactions électroniques, les données à caractère personnel, la cybercriminalité et la cryptologie) ;
3. Opérationnalisation des organes de gouvernance du Service Universel et de l'ONN ;
4. Participation à l'élaboration des stratégies sur les services destinés à l'export et le commerce électronique ;
5. Mise en œuvre des recommandations de l'étude sur le partage des infrastructures de Télécommunications et des TIC ;
6. Finalisation de l'étude de faisabilité des 4 projets : « Pôles d'activités numériques ou Digipôles », « Aménagement et développement numérique des territoires ou PADNUT », « Développement des Infrastructures Satellitaires » et « Cloud national » ;
7. Etude de faisabilité des différents projets d'infrastructure inscrits dans la stratégie SN2025 ;
8. Finalisation de l'étude d'évaluation du projet de généralisation des CMC ;
9. Organisation de séminaires de formation des techniciens, des rédacteurs des radios et des Comités de Pilotage des CMC ;
10. Organisation de séminaires ou caravanes de sensibilisation sur l'utilisation des TIC et des services OTT au niveau des communes et des établissements scolaires ;
11. Organisation de l'atelier sur les BPO concernant les mesures incitatives et les politiques d'externalisation à adopter : atelier d'échanges et de renforcement des capacités des acteurs et décideurs de l'écosystème ;
12. Organisation de l'atelier sur l'impact du Cloud dans la mise en œuvre de la vulgarisation des téléservices ;
13. Organisation de l'atelier d'échange et de renforcement des capacités sur la Neutralité du Net ;
14. Elaboration du projet d'études sur les Services Financiers Numériques (élaboration d'un document de stratégie nationale sur le développement des Services Financiers Numériques) ;
15. Organisation du Colloque national (ou international) sur les Téléservices ;
16. Augmentation de la capacité Internet fournie aux usagers des trois départements de Matam et acquisition de Matériel de déploiement et de diffusion à haute portée pour le Service Universel ;
17. Mesure et suivi régulier des distances d'infiltration du signal Mauritanien sur le territoire de la région de Matam et négociation avec les opérateurs mauritaniens pour une couverture maîtrisée dans leurs zones d'intervention ;

18. Amélioration de la couverture en énergie des infrastructures de déploiement et de diffusion pour permettre aux clients potentiels d'être des utilisateurs véritables, du Service Universel ;
19. Acquisition de capacité supplémentaire par le canal satellitaire, auprès d'un fournisseur étranger, face au refus de vente de capacité par l'opérateur historique. L'acquisition de fréquence GSM pour permettre une amélioration de la mobilité ;
20. Renforcement de la digitalisation de l'administration sénégalaise ;
21. Collaborer avec Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) pour intégrer le genre et les TIC dans les enquêtes sur les TIC ;
22. Organiser des séances de formations dédiées aux haut-fonctionnaires sénégalais sur l'intégration de la dimension de genre dans les politiques sectorielles, particulièrement les départements en charge des TIC ;
23. Rendre disponibles sur Internet le contenu, les ressources et les services pertinents en langues locales et sur des supports multimédias, en concertation avec les groupes de femmes pour identifier les lacunes des informations et services pertinents sur Internet pour les femmes et les filles ;
24. Organiser des séances de consultations publiques afin d'élaborer des politiques et des stratégies appropriées pour lutter contre la violence et le harcèlement en ligne et garantir la sécurité des femmes et des filles en ligne ;
25. Mesurer les progrès accomplis dans la réduction de l'écart numérique entre les hommes et les femmes au Sénégal ;
26. Sélectionner les consultants pour l'élaboration du document sur la vocation et du modèle de gestion du PTN ;
27. Poursuivre les travaux de construction du Datacenter du PTN ;
28. Recruter les entreprises pour la construction et l'équipement des trois tours TIC et des bâtiments annexes.

1.3. Pilotage, gestion et coordination administrative

Pour assurer le bon pilotage, la gestion et la coordination administrative des activités du ministère, les perspectives suivantes ont été dégagées :

1. Organisation de la réunion du COPIL SN2025 au second trimestre de l'année 2019 ;
2. Organisation de la formation sur la GAR au début du second trimestre de l'année 2019 ;
3. Réalisation des études de faisabilité de certains projets restants dans la SN2025 ;
4. Suivi de la mise en œuvre du plan d'action de la convention signée sur la santé digitale ;

5. Organisation des rencontres avec les ministères en charge des secteurs prioritaires du PSE dans le cadre de la mise en œuvre des projets de la SN2025 à partir du second trimestre de l'année 2019 ;
6. Elaboration des documents budgétaires pour assurer la bonne transition budgétaire (Budget-programme ou dotation budgétaire) ;
7. Elaboration des documents de communication sur les projets du département ;
8. L'opérationnalisation de l'Observatoire Nationale du Numérique (ONN) :(i) mise à jour des données de la plateforme (www.onn.gouv.sn), (ii) réalisation d'une enquête pour mettre à jour les informations (indicateurs) de la plateforme ; (iii) validation des textes juridiques pour l'ONN à l'image de l'Observatoire de la Qualité des Services Financières (OQSF).
9. Mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la SN2025 et du Plan d'Institutionnalisation du Genre

2. Recommandations

2.1. Sous-secteur postal

Les recommandations ci-après sont définies pour le développement du sous-secteur postal :

1. Elévation des services postaux au rang des priorités du gouvernement ;
2. Mise en place d'une législation appropriée ;
3. Amélioration de la qualité du service postal ;
4. Elaboration des politiques pertinentes de modernisation des services financiers postaux ;
5. Renforcement de la contribution des opérateurs postaux dans l'écosystème du numérique ;
6. Orientation des actions de coopération pour le secteur postal en vue d'accroître le niveau d'investissement.

2.2. Economie numérique

Pour le développement de l'économie numérique, les recommandations suivantes sont nécessaires :

1. La mise en place d'un programme de renforcement de capacités en expertise technique et managériale face aux mutations technologiques du secteur ;
2. La participation en qualité de membre du Conseil d'Administration de la SONATEL afin de corriger ce dysfonctionnement, et mieux travailler avec la structure sous tutelle ;
3. **Une collaboration sincère et renforcée entre le Ministère et l'ARTP** pour une gestion concertée et partagée des secteurs des Télécommunications et des Postes.

4. La nécessité de la relance du projet de cadre de concertation entre le Ministère et l'ARTP pour la mise en place d'un environnement juridique, économique et technique propice au développement des secteurs des télécommunications/TIC et des postes ;
5. L'instauration d'une collaboration participative avec les autres secteurs ;
6. La poursuite des travaux d'actualisation du cadre juridique des TIC ;
7. La poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions national sur la Protection des Enfants en Ligne (PEL) ;
8. La mise en œuvre des projets « Entreprenariat numérique féminin » et « Handicap et TIC »;
9. La mise en place des instances du Fonds de Service Universel des Télécommunications ;
10. L'augmentation de la capacité énergétique par les structures de l'Etat (SENELEC, ASER) dans le Nord pour une meilleure utilisation des services d'Internet mis à leur disposition par le CSU ;
11. L'extension du cahier de charges du CSU par l'Etat du Sénégal ;
12. La poursuite de la mise en œuvre de la convention avec ISOC sur la Sécurité de l'Internet des Objets.

2.3. Pilotage, Gestion et coordination administrative

Pour un bon pilotage et une bonne gestion et coordination administrative, les recommandations suivantes sont nécessaires :

1. Organisation de rencontres avec les ministères en charge des secteurs prioritaires du PSE pour le cadre de la mise en œuvre des projets de la SN2025 ;
2. Mise en œuvre de l'ONN (enquête de mise à jour des indicateurs, mise en place d'une unité de gestion) ;
3. Poursuite des études de faisabilité de certains projets restants dans la SN2025 ;
4. Exécution du plan de formation et de développement des agents du Ministère ;
5. Mise en œuvre du plan d'institutionnalisation du genre du département.

IV. PROGRAMMATION DES ACTIVITES DE 2019

(Voir PTA 2019 en annexe)

CONCLUSION

Le Sénégal s'étant inscrit sur la voie de l'émergence, les différentes réformes engagées dans le secteur de la communication, de l'Economie numérique et de la Poste participeront à l'amélioration de la vie des populations en mettant à leur disposition des infrastructures de qualité dans des

conditions de sécurité, d'accessibilité et de respect de l'environnement. La revue des actions du département a montré que les sous-secteurs ont connus des évolutions.

Ainsi, **le sous-secteur postal** a connu des mutations avec l'actualisation du cadre juridique, l'élaboration des textes et décrets et la tentative de restructuration de la SN la Poste.

Au niveau de la Communication, l'année 2018 a été marquée par la couverture médiatique de la campagne présidentielle, l'adoption des textes et décrets d'application du code de la presse avec la création de HARCA et le démarrage de la Société de télédiffusion TDS-SA.

Concernant l'économie numérique, la mise en œuvre de la SN2025 a permis de renforcer le cadre juridique des Télécommunications/TIC avec le vote et la promulgation des textes du code des communications électroniques (le code des transactions électroniques) et de mettre en place le Conseil National du Numérique. Il est aussi noté une amélioration de la digitalisation de l'administration sénégalaise avec un catalogue de services bien fournis.

Cependant, de nombreuses contraintes ont été identifiées à savoir : l'absence d'autorité de coordination publique de haut niveau dans le secteur du numérique, le manque de financement pour la réalisation d'enquêtes de mise à jour des indicateurs numériques dans le cadre de l'observatoire national du numérique, la non-exécution de la stratégie de service universel et la faiblesse des investissements dans le secteur postal et l'absence d'une stratégie pour encadrer le secteur de la communication.

Par contre, pour lever ces contraintes citées ci-dessus, les recommandations suivantes doivent être réalisées : le financement de la mise en œuvre des projets numériques de la SN2025, le financement du développement des entreprises du secteur des TIC par des mécanismes appropriés et l'élaboration du Plan stratégique de développement du sous-secteur postal.